



LIEN MUNICIPAL Varize-Vaudoncourt

UN BUDGET COMMUNAL MAITRISE

Pour la 3^{ème} année consécutive, j'ai proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter la fiscalité locale tout en poursuivant la réalisation d'investissements nécessaires pour nos villages. Grâce à la maîtrise des dépenses communales, soutenue par l'ensemble du Conseil Municipal, et du non recours à l'emprunt sur ces cinq dernières années, les taux des taxes locales resteront identiques cette année encore. Au regard des difficultés socio-économiques que beaucoup traversent, il est apparu important de ne pas augmenter la fiscalité locale.

Toutefois, les collectivités locales vont être frappées durement à compter de 2014 par la baisse des dotations de l'Etat avec la mise en place d'une contribution exceptionnelle pour redresser les finances de l'Etat. Avec des charges qui vont s'accroître - réforme des rythmes scolaires notamment - les collectivités locales, et les communes tout particulièrement, devront certainement revoir dans les prochaines années leur politique d'investissement en maintenant les services de proximité essentiels aux habitants.

Enfin, en mon nom et en celui du Conseil Municipal, je souhaite à chacun d'entre vous un bel été et un repos bien mérité.

Le Maire,
Claude SCHOUMACHER

BUDGET 2013 : DES TAUX DE TAXES LOCALES INCHANGES

Examiné en Conseil Municipal, le compte administratif 2012 a fait apparaître un excédent de fonctionnement dont une partie a été affectée au financement du programme d'investissement 2013. Pour la 3^{ème} année consécutive, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

Le programme d'investissement prévoit cette année plusieurs opérations importantes que sont :

- Des travaux de réfection de voirie ;
- La poursuite du programme de sécurisation des voiries (route de Bannay notamment) ;
- Le lancement d'une étude en vue de la valorisation de l'ancienne école ;
- Des travaux de mise en peinture et en conformité de la salle des fêtes.

LES TAUX DES TAXES LOCALES EN 2013

Taxes locales	Moyenne nationale 2012	Taux communal 2013
Habitation	23,83	8,90
Foncier bâti	20,04	8,73
Foncier non bâti	48,79	42,80

SOMMAIRE

page

L'EDITO

1

LE BUDGET PRIMITIF 2013

2

LA VIE DES VILLAGES

3 ET 4

INFOS UTILES

5

LA SHARKA

6



LIEN MUNICIPAL VARIZE-VAUDONCOURT

Directeur de la publication :
Claude SCHOUMACHER

Rédacteur : Franck ROGOVITZ

Comité de rédaction : Christine
KLEIN, Eliane KLEIN, Myriam
RITZENTHALER

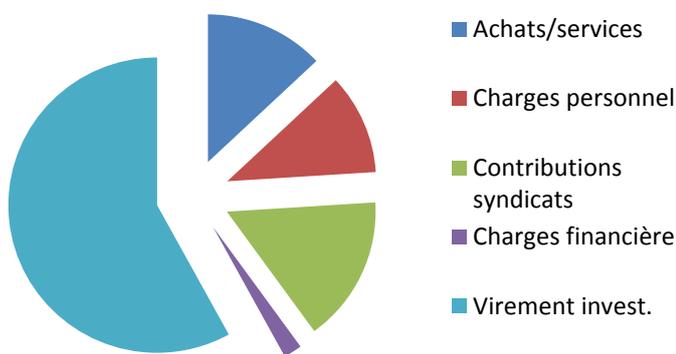
www.varize.fr

LE BUDGET PRIMITIF 2013 EN DETAILS

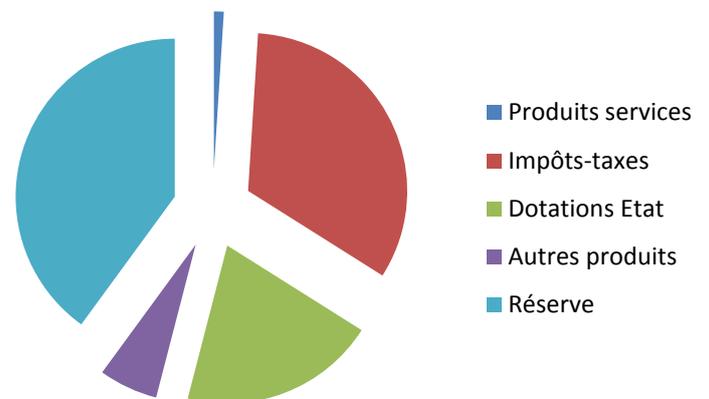
Dépenses de fonctionnement <i>432 696 €</i>	%
Achats et services : énergie, eau, assurances, déneigement, etc.	13
Charges de personnel	11
Contributions au syndicat scolaire, SIVOM, etc.	16
Charges financières	2
Virement à la section d'investissement	58

Recettes de fonctionnement <i>432 696 €</i>	%
Produits des services : location de la salle des fêtes, concessions cimetières, etc.	1
Impôts locaux et taxes	33
Dotations de l'Etat	20
Produits divers : loyers, compensation cimetière, etc.	6
Réserve	40

Dépenses



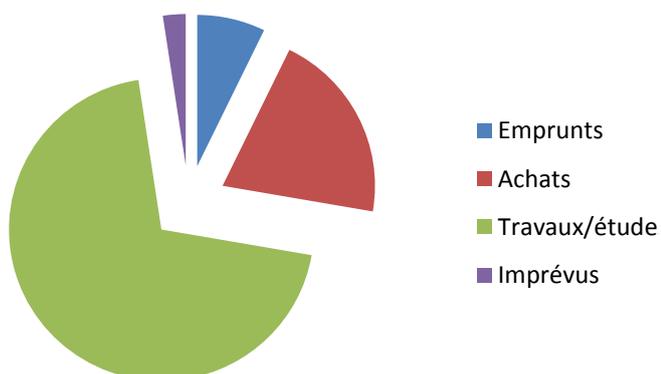
Recettes



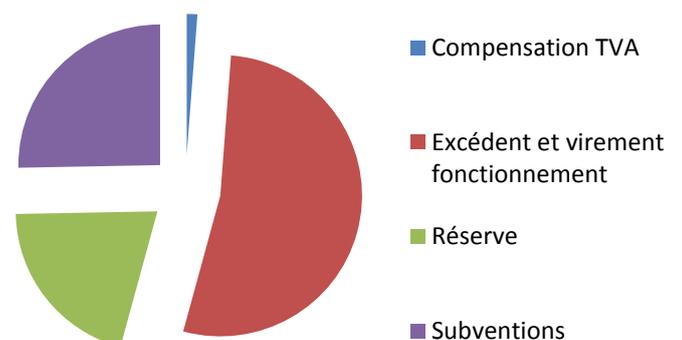
Dépenses d'investissement <i>582 106 €</i>	%
Remboursement d'emprunt	6
Achats : conformité salle des fêtes, réfection de voirie	11
Travaux/études : réfections malfaçons cimetière, étude de sécurisation de voirie	82
Imprévus	1

Recettes d'investissement <i>582 106 €</i>	%
Fonds de compensation TVA	3
Excédent d'investissement reporté et virement de la section fonctionnement	60
Réserve	18
Subventions	19

Dépenses



Recettes



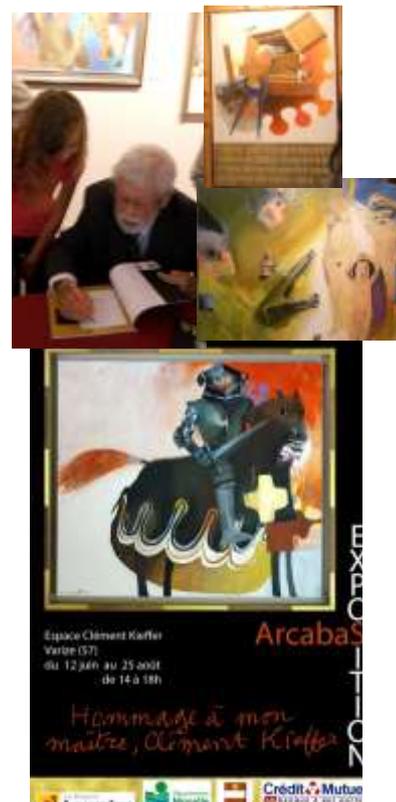
Info Fusion simple : l'arrêté préfectoral daté du 6 mars 2013 remplace le régime de fusion association pour nos communes par le régime de fusion simple. La commune associée de Vaudoncourt et son sectionnement électoral sont supprimés ce qui entraîne la disparition du Maire Délégué et de la mairie annexe.

LA VIE DES VILLAGES

ARCABAS DU 12 JUIN AU 25 AOUT A L'ESPACE CLEMENT KIEFFER

C'est en présence de Jean-Marie Pirot, plus connu sous le nom d'Arcabas qu'a eu lieu le vernissage de l'exposition « Hommage à mon maître, Clément Kieffer » le 16 juin dernier. Vingt-sept œuvres d'Arcabas sont ainsi exposées à l'Espace Clément Kieffer de Varize *jusqu'au 25 août* et seront visibles *tous les jours de la semaine de 14h à 18h sauf les mardis*.

Arcabas est né à Trémery en 1926. De 13 à 17 ans il fut l'élève de Clément Kieffer. Il se rendit ensuite à Paris et fut admis à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts où il y retrouva le mosellan Nicolas Untersteller alors professeur, chef d'atelier de peinture (puis directeur en 1948) de l'école. En soixante-dix ans, Arcabas a creusé son sillon et ses œuvres figurent dans différentes collections publiques internationales, ainsi que dans de nombreuses collections privées. Il dispose d'un immense talent pour la peinture mais il a également conçu des vitraux dans plus d'une quinzaine de lieux, des mosaïques, des fresques et des sculptures. Son œuvre principale et monumentale restera cependant l'Ensemble d'art sacré contemporain de l'église de Saint-Hugues de Chartreuse, commencé en 1953 et terminé en 1986. C'est grâce à son travail mais aussi à Clément Kieffer qui l'a initié au dessin et qu'il considère comme son maître, qu'il est arrivé à un tel niveau d'excellence. A noter que cette exposition exceptionnelle se double d'une exposition d'une dizaine d'œuvres de l'artiste, dont notamment « Hommage à Bernanos », au Musée de la Cour d'Or de Metz-Métropole. Alors, venez nombreux visiter cette superbe exposition à deux pas de chez vous !



LA BIBLIOTHEQUE A OUVERT SES PORTES

Le 18 mai dernier a été inaugurée la bibliothèque dans le local du Foyer Varize-Vaudoncourt situé rue Principale. Un travail important a été réalisé par les bénévoles du Foyer, et notamment sa section Femmes, pour couvrir et répertorier près de 1 400 livres. Ouverte à tous, les ouvrages en tous genres (livres d'aventure, polars, livres pour la jeunesse, etc.) peuvent être consultés sur place ou empruntés. Les bibliothécaires – Catherine, Denise, Florence et Martine – tiennent des *permanences les mercredis de 15h30 à 17h30 et les samedis de 10h30 à 11h30 et de 16h30 à 17h30*. Un grand merci pour les nombreux dons de livres qui ont été effectués.



Il est toujours possible de déposer des livres en contactant le 03.87.55.41.77.

QUOI DE NEUF CHEZ LES TRICOTEUSES EN 2013 ?

350 pelotes !!! C'est bien la quantité incroyable qu'a pu récolter Catherine, grâce à la générosité de l'association « Semeurs d'Etoiles » du CHU de Strasbourg et des élèves de l'école maternelle de Griesheim-près-Molsheim avec leur maîtresse Vanessa très impliquée et que l'équipe a remercié très chaleureusement à l'occasion des vœux de fin d'année. 350 pelotes donc, que nos amies tricoteuses – Claudine, Malou, Denise, Josette, Rose-Marie, Martine et Myriam ont commencé



à utiliser pour réaliser plusieurs dizaines de layettes pour les prématurés. Mme Micheline Dorvaux se charge ensuite de les collecter afin d'en doter les maternités concernées - pour l'essentiel celle de Claude Bernard - et l'orphelinat de Paris. L'action se poursuit toute l'année et toutes les bonnes âmes et bonnes idées seront les bienvenues pour dynamiser l'action « cœur des femmes » dont les réunions se tiennent tous les mercredis de 14h à 18h dans le local du foyer.

Myriam (pour les tricoteuses)

LA VIE DES VILLAGES

LES HEURES D'AMITIE

Le 7 mai dernier s'est tenu le repas des heures d'amitié à la salle d'œuvres organisé par Rosa COLLIOT. C'est en présence des abbés Epiphane et Laval et du Maire, Claude Schoumacher que ce repas est venu clôturer la saison des « Heures d'amitié ». Ces rendez-vous mensuels, conviviaux et ouverts à tous, reprendront en octobre.



HOMMAGE A PAUL ROLLIN, ANCIEN MAIRE DELEGUE DE VAUDONCOURT

Paul ROLLIN, ancien maire délégué de Vaudoncourt, nous a quittés le 4 février 2013 dans sa 90ème année. Il a été élu au conseil municipal de Vaudoncourt en 1953. Après la fusion association de nos deux communes en 1973, il a été adjoint au maire de 1977 à 1983 puis maire délégué de Vaudoncourt de 1983 à 1989. Il a pris part aux décisions importantes qui ont changé la vie des habitants : remembrement, adduction d'eau, assainissement, rénovation de la mairie de Varize, construction de la salle des fêtes... Toujours volontaire, il a beaucoup donné de son temps pour contribuer, bénévolement, avec d'autres, aux travaux d'aménagement des bâtiments communaux et des espaces devant la chapelle ou encore autour de la fontaine de Vaudoncourt. Nous garderons le souvenir d'un homme dévoué à ses concitoyens et à sa commune.

LES CREATIONS ORIGINALES D'ANGELIQUE

Angélique réalise des bijoux pour son plaisir et pour faire plaisir. C'est en recherchant des cadeaux de Noël pour sa famille qu'elle a eu l'idée de fabriquer des bijoux. Bricoleuse avérée, elle fait preuve de beaucoup d'imagination pour créer des bijoux fantaisie qui sont des pièces uniques. Elle utilise des perles colorées, de matières et formes variées pour confectionner des parures composées du collier et des boucles d'oreilles assorties. Elle a transmis sa passion à sa fille avec laquelle elle réalise aussi des bijoux pour enfants en utilisant en particulier de la pâte polymère, non toxique. Si vous cherchez des idées de cadeaux à petits prix n'hésitez pas à contacter Angélique qui pourra réaliser un bijou original et unique selon vos souhaits. Elle vous conseillera également au mieux pour les assortir à votre tenue afin de lui donner encore plus d'éclat. Après une première exposition fin 2012 qui a remporté un franc succès, Angélique envisage une nouvelle exposition en fin d'année.

Contact : Angélique MARTIG, 5 rue du Château à Varize.



LES 90 ANS DE THERESE ROLLIN

Née le 23 janvier 1923, Thérèse est aujourd'hui la doyenne des habitants de Varize-Vaudoncourt. Originaire de Brecklange, elle a emménagé à Vaudoncourt après son mariage avec Henri ROLLIN en 1949. Trois enfants sont nés de leur union, Michèle, Martine et André. Thérèse s'est occupée de son foyer tout en mettant ses talents de couturière à profit pour sa famille. Ses loisirs ont été consacrés à la lecture et aux nombreux voyages effectués en France et en Europe. Malgré le décès de son époux en 2009 et quelques problèmes de santé, Thérèse garde le sourire et communique son optimisme à son entourage.



La présence de ses enfants et de ses petits-enfants Anthony, Gautier et Arthur la réconforte et elle participe encore aux rencontres d'amitiés mensuelles à Varize. Nous lui souhaitons de couler des jours heureux en profitant de la lecture, son plaisir favori. A l'occasion de ses 90 ans, c'est entourée de sa famille que la municipalité lui a remis un bel arrangement floral composé par l'ESAT de Varize ainsi que des macarons de Boulay.

LE VIRUS DE LA SHARKA EN MOSELLE-EST

UN VIRUS QUI TOUCHE LES ARBRES FRUITIERS

Depuis plusieurs années, la région Lorraine est touchée par le virus de la Sharka. C'est dans le Nord-Est de la Moselle que l'on retrouve principalement cette maladie dans les vergers amateurs, les haies et les friches.

La sharka affecte notamment les mirabelliers, les pruniers, les pêchers, les nectariniers, les abricotiers, les amandiers et certaines variétés ornementales. Il s'agit d'une maladie causée par le Plum pox virus (ou PPV). Il ne tue pas les arbres et n'infecte ou n'affecte ni la santé des humains et ni celle des animaux. Toutefois, il peut affecter grandement le rendement de la récolte en rendant les fruits impropres à la consommation, par la création de fruits présentant notamment des difformités, des marques colorées de formes circulaires et d'un goût très acide.

UN ARRETE NATIONAL DE LUTTE

La Sharka est classée organisme nuisible aux végétaux et un arrêté national de lutte paru en 2011 impose une prospection exhaustive des arbres sensibles à cette maladie pour les professionnels comme pour les particuliers. Cette prospection est réalisée par la Fédération de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) sous supervision du Service Régional de l'Alimentation (SRAL) et de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Lorraine (DRAAF).



Sources : FREDON et INRA

TRANSMISSION DE LA SHARKA

Le virus se transmet naturellement par le biais de pucerons itinérants qui peuvent contaminer des vergers dans un rayon de quelques kilomètres à partir d'un arbre atteint ainsi que par le greffage, le surgreffage et par le transfert de plants infectés. Dans le cas de nouvelles plantations, il convient de s'assurer que le matériel végétal (variété et porte greffe) est sain. Les symptômes peuvent être observés au printemps et en été. Ils s'observent sur feuilles avec un éclaircissement visible le long des nervures et/ou présence de tâches ou d'anneaux. Ces symptômes s'estompent sous l'effet de fortes chaleurs. Sur fruits, des décolorations et déformations en forme de tâches ou d'anneaux sont visibles sur la peau.



Sources : FREDON et INRA

TRAITEMENT ET MESURES A PRENDRE

Compte tenu de la contamination particulièrement étendue et massive sur le territoire, un dispositif particulier est mis en place depuis 2013. Un front d'endiguement est défini formant une couronne à distance des communes connues contaminées. Dans ce front, une prospection de tous les vergers est réalisée par les agents de la FREDON. Notre commune est incluse dans ce front.

La sharka étant une maladie incurable, la lutte repose principalement sur la détection précoce de la maladie. En cas d'infection, la seule solution reconnue comme efficace consiste à arracher et brûler en premier lieu les arbres atteints présentant les symptômes visuels de la sharka en raison du risque très grave de dissémination de la maladie.

En cas de suspicion de la maladie sur un de vos arbres, vous devez le signaler sans tarder à la FREDON Lorraine (03.83.33.86.75) ou à la DRAAF Lorraine (03.55.74.11.00) ainsi qu'en mairie et vous conformer aux mesures réglementaires en vigueur.

INFOS UTILES (A CONSERVER)

AMELIORONS LE CADRE DE VIE : QUELQUES RAPPELS POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Taille des végétaux : en bordure de voie publique, les végétaux (haies, arbustes, arbres), ne doivent en aucun cas causer une gêne pour la circulation des piétons et des véhicules. Une taille régulière des végétaux doit donc être réalisée par les propriétaires pour améliorer la visibilité. Les déchets verts peuvent être compostés ou amenés en déchèterie.

Entretiens des trottoirs et des usoirs : Les riverains ont à leur charge l'entretien régulier des trottoirs et usoirs.

Les conteneurs à déchets doivent être rentrés systématiquement après la collecte.

Nuisances sonores : l'utilisation de matériels bruyants (tondeuses, engins mécaniques, etc.) est tolérée en semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Brûlages de déchets : il est rappelé que le brûlage à l'air libre de tout type de déchets (déchets verts, cartons, plastiques, etc.) est interdit.

NUMEROS UTILES

Mairie de Varize (tél./fax) :03.87.64.21.67

e-mail : mairie.varize@wanadoo.fr

site internet : www.varize.fr

Syndicats des eaux Varize :0977.409.438

et de Vaudoncourt (SEBVF) : 03.87.29.30.31

Perception de Boulay :03.87.79.16.78

Gendarmerie-police :17

SAMU :15

Pompiers : 18

Communauté de communes du Pays Boulageois (CCPB) : 03.87.79.52.90

Espace Info Energie :03.87.86.46.62

ou 0 810 422 422

Transport à la demande (Soli'Bus) : 03.87.37.52.59

SYDEME (déchets) : 0 800 600 057

Groupe scolaire Varize : 03.87.64.18.87

Accueil périscolaire : 03 87 63.92.61

BON A SAVOIR

• **Culte catholique** : Abbé Epiphane AYIH AKAKPO, Presbytère Condé-Northen (03.87.79.12.97)

• **Culte protestant** : Courcelles-Chaussy (03.87.64.00.19)

• **Correspondant Républicain Lorrain** : Jean-Jacques KLEIN (03.87.64.24.74)

• **Collecte déchets (multiflux)** : tous les jeudis

• **Conteneurs à verre** : deux conteneurs sont installés, l'un derrière le terrain de tennis et le second à l'entrée de Varize en venant de Pontigny

• **Recyclage des textiles** : le conteneur de recyclage des textiles est situé derrière le terrain de tennis

HORAIRES DECHETERIE (ETE)

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	-	14h-18h
Mardi	-	14h-18h
Mercredi	10h-12h	14h-18h
Vendredi	10h-12h	14h-19h
Samedi	9h30-12h30	13h30-18h30
Dimanche	10h-12h	-

LES FETES DE FIN D'ANNEE

- **20 octobre** : le repas des anciens
- **7 décembre** : la fête de Saint-Nicolas

POUR RESERVER LA SALLE DES FETES : Contacter Brigitte COLLIOT (03.87.64.18.36)

Option salle complète avec cuisine

Option salle sans accès à la cuisine

Durée de la location	Tarif local*	Tarif extérieur	Durée de la location	Tarif local*	Tarif extérieur
Journée	250 €	310 €	Journée	180 €	230 €
Samedi, dimanche, jour férié	280 €	360 €	Samedi, dimanche, jour férié	230 €	290 €
WE (du vendredi 19h au lundi 8h)	320 €	430 €	WE (du vendredi 19h au lundi 8h)	260 €	340 €
			½ journée (matin, après-midi ou soirée)	105 €	130 €

* tarif local : habitants de la commune ou associations ayant leur siège social dans la commune.

A noter : pour les associations ayant leur siège dans la commune, la salle est non payante une fois dans l'année et pour toutes les manifestations gratuites organisées pour les enfants.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Mardi	De 9h à 11h30
Mercredi	De 13h à 16h45
Jeudi	De 16h à 18h45
Samedi	De 9h à 11h30

Fermeture estivale de la mairie : du 22 juillet au 4 août 2013

Monsieur Luc HOCHSCHEID, Secrétaire de Mairie, répond à toutes vos questions relatives à l'état civil, droit des sols, etc. Pour celles et ceux qui souhaitent être tenus informés des coupures d'eau, des modifications d'horaires de ramassage des déchets, ou de toute autre nouvelle importante de la vie des villages, vous pouvez transmettre votre adresse mail par l'envoi d'un courriel à mairie.varize@wanadoo.fr.

Vous pouvez également consulter le site internet de la commune www.varize.fr.